**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 42 (2005)
**Heft:** 1642

**Artikel:** Libéralisations : pour une solidarité sans frontières
**Autor:** Delley, Jean-Daniel
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1013490

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Les référendums qui font peur

**En Europe comme en Suisse, les syndicats combattent victorieusement la menace de dumping social générée par la libre circulation des services et des personnes. Ainsi les cheminots suisses menacent de soutenir le référendum des nationalistes si Berne ne bétonne pas leur protection.**

Une vaste manifestation syndicale à Bruxelles et la crainte d'un refus par le peuple français de la constitution européenne ont eu raison de la Directive Bolkestein sur la libre circulation des services en Europe. Elle sera profondément remaniée pour qu'elle ne remette pas en question la protection sociale des pays les plus avancés. Un scénario analogue se produit en Suisse avec l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE. L'Union syndicale suisse (USS) a obtenu des mesures d'accompagnement internes qui renforcent la protection contre le danger de sous-enchère des salaires. La centrale syndicale reste attentive à l'application des mesures décidées. Mais forte de l'acquis, elle s'affiche ouvertement en faveur de l'accord avec Bruxelles. Le combat sur la libre circulation n'est cependant pas gagné. Une partie de l'extrême gauche accepte d'ajouter ses voix au référendum lancé par les nationalistes. L'UDC conteste les mesures d'accompagnement et, dans sa manie des économies, dénonce le coût des inspecteurs du travail engagés pour surveiller le marché.

### Les menaces des cheminots

Le vote de septembre prochain sera serré, beaucoup plus que celui de juin sur Schengen-Dublin. Le syndicat SEV des cheminots le sait bien et en profite. Il menace de soutenir le référendum s'il n'obtient pas, par une stricte interprétation de la législation sur les chemins de fer, que les conducteurs de locomotive étrangers qui traversent notre pays soient traités comme les Suisses. Or les mécaniciens de l'entreprise allemande Railion qui traversent les Alpes avec leur fret sont moins bien payés. Leur pouvoir d'achat est inférieur de 15%. L'accord bilatéral I avec l'Europe sur les transports terrestres contredit l'argumentation juridique du SEV. La compagnie allemande qui a obtenu le droit de transit est tenue de respecter la législation suisse sur la sécurité mais pas les conditions salariales. Jusqu'à ce jour, Berne a refusé d'ouvrir un conflit avec Bruxelles pour répondre à la revendication des cheminots. Mais le Conseil fédéral craint de voir un puissant syndicat rejoindre le clan des opposants à l'extension de la libre circulation. Il a chargé le seco d'arbitrer le différend avant le congrès du SEV de mai prochain qui décidera d'une consigne de vote.

Le danger de sous-enchère salariale est réel dans tous les secteurs qui ne connaissent pas de convention collective et là où sévit le travail au noir. La vigilance syndicale est ici indispensable et le contrôle des conditions du marché reste difficile. Le combat des cheminots est bien plus facile dans un secteur où règnent la loi et la transparence des rapports sociaux. Le SEV monte aux barricades pour la rigueur d'un principe bien plus que contre une réelle menace d'un dumping salarial. L'entreprise Railion ne fait pas une concurrence déloyale aux CFF et au BLS. Une économie de 15% sur le salaire d'un seul mécanicien par train représente un avantage négligeable. Pourquoi lui chercher noise? Une société bien implantée outre-Rhin peut favoriser le transfert des marchandises de la route vers le rail. Exactement ce que réclame la Suisse… et les cheminots. *at*

**Libéralisations**

## Pour une solidarité sans frontières

L'application du principe de la libre circulation des travailleurs aux nouveaux pays membres de l'Union européenne, ainsi que la libéralisation du commerce des services en Europe et dans le cadre de l'OMC, suscitent des réflexes protectionnistes. Comme si aujourd'hui un pays pouvait seul défendre efficacement ses intérêts économiques ou telle ou telle catégorie professionnelle.

Dans l'une de ses récentes chroniques - *L'Express* du 28 mars dernier - Jacques Attali rappelle un événement historique d'une brûlante actualité. En 1864, les syndicats britanniques, récemment fondés, firent le choix du libre-échange contre le protectionnisme. Ils estimèrent que la meilleure manière de résister à la concurrence des pays à bas salaires consistait à aider les salariés de ces pays à améliorer leurs conditions de travail et non à ériger des barrières douanières. Ils créèrent à cet effet l'Association internationale des travailleurs, chargée de soutenir les luttes des ouvriers du continent pour de meilleurs salaires. Débuta alors une période d'exceptionnelle croissance qui dura jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Cette année, la fête du 1er mai met en valeur la double revendication de justice sociale et de solidarité sans frontières. Deux exigences indissociables qui excluent bien sûr la sous-enchère sociale tolérée par la droite libérale. Mais qui ne tolèrent pas non plus le protectionnisme frileux qui tente parfois la gauche et les syndicats. Cette solidarité sans frontières pourrait trouver concrétisation dans des alliances entre syndicats des pays européens, de manière à coordonner les actions, grèves y compris, susceptibles d'améliorer les conditions de travail des salariés des pays socialement les moins avancés.

Comme les syndicats britanniques au milieu du XIXe siècle, les organisations des salariés les mieux lotis doivent prendre conscience qu'elles ont tout intérêt à ce que progresse le sort des moins bien lotis. *jd*